

JUIN 2008

L'INFORMATION DE VOTRE REGISTRE DES OSTÉOPATHES DE FRANCE

NOUVEAU

N° Vert 0 800 167 836

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

A l'attention

du public et des patients

Nouveau dispositif d'accueil créé par le Registre des Ostéopathes de France

Joignable tous les jours

de 9h30 à 12h et de 14h à 16h

Au n° 0 800 1 0STE0 (0 800 167 836)

Pour obtenir:

- ✓ Les coordonnées d'ostéopathes exclusifs.
- ✓ Des renseignements sur l'ostéopathie,
- ✓ Des précisions sur les conditions d'admission au R.O.F.,
- Des réponses aux questions.

AU SOMMAIRE DE CE NUMERO

Nouveau : Numéro vert pour contacter le R.O.F.	P. 1
Le mot du Président - Campagne de promotion du R.O.F. et de ses adhérents	P. 1
Admission des membres actifs	P. 2
Promotion de la profession - Sondage modalité de remplacement	P. 3
Relations internationales - 6e rencontre du Fore Estoril - Portugal	P. 4
Relations extérieures - UGIM, Référentiel Métier Ostéopathe	P. 5
Promotion de la profession - La représentativité du R.O.F., une grande activité règne dans ce département	P. 6
Délégués régionaux - Réunions régionales	P. 7

Assemblée générale 2008 - Informations pratiques

LE MOT DU PRESIDENT

CAMPAGNE DE PROMOTION DU R.O.F. ET DE SES ADHERENTS

L'ÉTAT DES LIEUX

Les récentes mesures gouvernementales pour la réglementation de l'ostéopathie nous obligent à anticiper l'évolution de la perception que les patients vont avoir dorénavant du paysage ostéopathique français.

L'exercice partagé et la pléthore d'établissements de formation vont entraîner à court terme, une baisse en qualité de l'ostéopathie et du même coup une moins bonne appréhension de la profession par les patients eux-mêmes.

Le grand public va, en effet, se sentir désorienté par une profession qui se présente divisée :

- ✓ les ostéopathes à exercice unique,
- ✓ les kinésithérapeutes + ostéopathes,
- ✓ les médecins + ostéopathes.

Ces deux dernières populations s'affirment auprès de leur clientèle comme plus pertinentes du fait de leur double spécialité, et elles commencent à communiquer sur ce thème.

Les kinésithérapeutes ont amorcé une vraie campagne de communication radiophonique. Les médecins, alors qu'ils ont rejeté la profession d'ostéopathe pendant des années, prétendent que l'ostéopathie ne devrait être pratiquée « que par des médecins, seuls capables de diagnostiquer une affection susceptible de bénéficier de ce traitement ».

En outre, les écoles d'ostéopathie, qui ont profité du flou de ces dernières années pour se développer de manière exponentielle, vont mettre « sur le marché » une foule de professionnels sortant avec un savoir-faire limité.

Dans ce contexte perturbé, le Registre des Ostéopathes de France tente de s'imposer comme un « groupe organisé pour se différencier de ceux qui n'exercent pas dans les mêmes conditions.

Au 31 juillet 2008, la liste des personnes habilitées à exercer la profession d'ostéopathe va être déterminée. Tous auront le même titre, même ceux dont le cursus ou le savoir-faire sont jugés insuffisants et ceux qui exercent l'activité à « temps partiel »

Pour le Registre des Ostéopathes de France, il s'agit bien de « **désamorcer ce qui est en train de s'organiser** », de lutter contre une échéance à court terme où le « nouveau contexte concurrentiel déloyal » pourrait bien faire baisser le niveau de la profession au plus grand détriment des patients !

P. 8

... / ... Le mot du Président (suite)

LES OBJECTIFS DE NOTRE COMMUNICATION

Faire du Registre des Ostéopathes de France un véritable porte-parole, en mettant en avant les items de cursus de formation, de déontologie, de sécurité des patients et d'éthique. Il s'agit bien de la défense d'une profession et de ses valeurs.

Rappeler aux premiers intéressés - les patients - la nécessité de consulter un praticien dont le cursus et/ou l'expérience sont validés par ses pairs.

Une campagne de communication «d'utilité publique » : il ne s'agit pas de communication publicitaire au premier degré – nous ne vendons rien, nous prévenons. Nous proposons simplement de « dire la vérité ».

Rappeler aux premiers intéressés - les patients - la nécessité de consulter un praticien dont le cursus et/ou l'expérience sont validés par ses pairs.

LES MOYENS

Vous recevrez à la rentrée de septembre, un pack de communication pour votre salle d'attente.

- ✓ Des affiches
- ✓ Un mini magazine autour du concept de l'ostéopathie
- ✓ Un présentoir

Parallèlement, nous initierons des relations presse, spécialisée et grand public, présentant la campagne et le combat mené par le Registre des Ostéopathes de France pour le maintien du plus haut niveau de qualité des praticiens.

Pascal JAVERLIAT

LE CHIFFRE DE L'ETE

28

C'est le nombre définitif de membres du R.O.F. nommés par les Préfets de région dans les 22 Commissions régionales d'évaluation des professionnels ayant demandé l'usage du titre d'ostéopathe.



ADMISSION DES MEMBRES ACTIFS

Les jeunes diplômés savent à présent qu'ils peuvent entrer au R.O.F. en ne réglant que les frais de dossier la première année, puis par ¼ les quatre années suivantes (1/4 de cotisation la 2ème année, 2/4 la 3ème...). Cette mesure est très appréciée, d'autant plus qu'elle est associée au pack d'installation (tampon, cartes de visite, facturiers et plaque professionnelle).

D'où une certaine activité au sein de ce département, d'autant plus que, vous l'avez constaté, la promotion de nos valeurs devient de plus en plus prégnante.

Une grande campagne de communication sur le label D.O. M.R.O.F. n'est rien sans le soutien actif de chacun des membres de notre association professionnelle à vocation ordinale. De nombreux adhérents, jeunes diplômés, en sont conscients. D'autres peuvent voir en nous une machine administrative lourde. Chacun d'entre nous se doit de représenter le R.O.F. et d'en assurer la promotion pour que demain nous soyons aux yeux de nos gouvernants plus nombreux à prôner des valeurs d'éthique, de déontologie et de qualité d'exercice et de pratique.

Vous avez vu la multiplication du nombre des établissements de formation avec la multiplication des critères d'enseignements, qui aboutissent à des commissions d'agrément DRASS, quasi impuissantes qui ne peuvent qu'appliquer des textes qu'on ne qualifie plus!

Ne pensez-vous pas qu'il est temps de se mobiliser, de rassembler, pour ne plus diviser nos forces ?

Va-t-on reproduire le même schéma chez les professionnels ? Que voulez-vous à présent ?

Un seul R.O.F. ou des R.O.F. bis, ter...et autres associations qui aux côtés des associations à vocation syndicale, feraient passer l'éthique et la déontologie au dernier plan des préoccupations des professionnels ?

Ne pensez-vous pas qu'il est temps de se mobiliser, de rassembler, pour ne plus diviser nos forces ?

Le département « admission » se porte bien, au regard du nombre croissant des adhérents « jeunes » et « moins jeunes » revenant au R.O.F., mais il doit « EXPLOSER » dans les mois à venir !

Oui, je vous le dis, vous devez rencontrer les professionnels installés autour de chez vous, les étudiants futurs confrères, pour les dynamiser sur les traces de nos anciens, afin que nous soyons toujours et encore plus nombreux sur le chemin de la pratique exclusive et valorisée de l'ostéopathie.

Non, nous ne rognerons pas la qualité de nos membres sur l'autel d'une politique politicienne qui n'a plus lieu d'être dans le paysage ostéopathique français. L'avenir de la profession est entre nos mains à tous. L'union fera toujours notre force.

PROMOTION DE LA PROFESSION

SONDAGE MODALITÉ REMPLACEMENT



Voici les résultats du sondage portant sur les modalités de remplacement.

Ce sondage a été effectué auprès d'un échantillonnage représentatif de 100 DO MROF, tirés au sort le 30 janvier 2008, parmi la liste mise à jour des adhérents.

Huit questions ont été posées par quatre « sondeurs » : Schérazade FAYE, notre assistante de direction, Stéphanie DURANTET-PENAUD, DR Bourgogne ; Hervé GODFRIN, DR Champagne Ardennes et moi-même.

Je les remercie vivement pour le temps qu'ils ont accordé pour réaliser ce travail qui s'est révélé beaucoup plus laborieux que prévu dans la mesure où contacter 25 personnes exige de passer entre 50 et 80 appels téléphoniques.

Yves TRICOT

1) Exercez-vous seul dans votre cabinet?	OUI : 56	NON : 44
2) Vous êtes-vous déjà fait remplacé ?	OUI: 54	NON : 46

Une grande moitié seulement des DOMROF se font remplacer ; seules leurs réponses « OUI » à la question 2 , pourront être prises en compte pour les questions 3,4,5,6. (Total : 54)

3) Votre remplaçant est-il DO MROF?	OUI: 25	NON: 29
4) Lui avez-vous demandé son attestation de RCP?	OUI: 32	NON: 22
5) Avez-vous établi un contrat de remplacement ?	OUI : 22	NON: 32
6) Lui avez-vous demandé son diplôme ?	OUI:36	NON: 18

Une petite majorité des DO MROF ne respectent pas l'obligation de se faire remplacer par un DO MROF. Une minorité seulement établit un contrat. La certitude de RCP et du diplôme n'est vérifiée que par un tiers des ostéopathes.

7) Envisagez-vous de prendre un remplaçant non DO MROF?	OUI : 34	NON : 64	NSPP:2
8) Au 30 juillet 2008, envisageriez-vous de prendre un remplaçant non inscrit en DDASS ?	OUI : 5	NON : 94	NSPP:1

Soyons vigilants!

Nous avons encore du travail pour faire passer le message de la nécessité de respecter les principes de notre règlement intérieur, particulièrement du Code de déontologie.

En dehors de ces résultats intrinsèques, la qualité et le contenu des contacts téléphoniques se sont révélés très fructueux en dépassant le cadre du sondage. D'autres sujets ont pu être abordés, par exemple, les modalités d'assistanat ou la tenue de l'assemblée générale de Toulouse, fin octobre.

Enfin ce sondage rentre tout à fait dans le cahier des charges demandé par QUALI'OP en préparation de la certification du R.O.F. auprès de l'AFAQ/AFNOR. Les membres du Conseil national travaillent dans le constant souci de communication avec l'ensemble des membres du R.O.F.

La réponse à la question 7, comparée à la 3, indique clairement une prise de conscience et une volonté de choisir en priorité un remplaçant DO MROF.

A la question 8, les 5 ostéopathes du « OUI », sont-ils guidés par une méconnaissance, une inconscience ou une provocation?

Yves TRICOT

MISE EN GARDE - Caisse de retraite - Parution dans les annuaires

Certains de nos adhérents ont été contactés par téléphone, par des personnes se réclamant de la CIPAV, afin de faire le point sur la situation de la retraite des ostéopathes. Sous des allures de CIPAV, caisse de retraite obligatoire des ostéopathes, qui ne manquera pas de vous contacter par écrit pour le règlement des cotisations, il s'agit là en fait de courtiers en assurance.

Ces derniers ne veulent pas vous informer sur ladite retraite obligatoire des ostéopathes, mais désirent vous vendre des produits de retraite complémentaire ou d'indemnités journalières. Nous vous engageons à la plus grande prudence, en vous conseillant de faire marcher la concurrence, car de nombreuses assurances vont venir vous démarcher!

Soyez vigilants et prenez les produits qui vous conviennent, après mûre réflexion, et surtout toute la connaissance possible en la matière.

Il en est de même concernant les différents annuaires.

Vérifiez quels sont les annuaires qui d'emblée proposent des prestations gratuites et assurez vous des montants proposés pour toutes insertions supplémentaires.

Certains d'entre vous ont été très surpris lorsque la facture est arrivée!

N'oubliez pas de vérifier les catégories dans lesquelles vous êtes répertoriés.

RELATIONS INTERNATIONALES

6º RENCONTRE DU FORE

ESTORIL, PORTUGAL 14 et 15 juin 2008

Marianne MONTMARTIN

Le but de cette rencontre était de pouvoir finaliser l'European Framework for Osteopathic Education and Training (EFSOET) ou canevas européen des standards d'éducation et de formation.

Pour cela 22 personnes étaient présentes représentant 11 pays différents et 2 organisations internationales (FORE et EFO).

Il fut décidé de ne porter à l'évaluation que les points d'achoppement et non tout l'ensemble du document.

Après diverses discussions et propositions, une version finale consensuelle a pu être adoptée.

4 à 6 ans, en temps plein, représentant 4 000 à 4 800 heures, dont 1 000 heures de clinique.

Parmi les points intéressants, il est important de noter que les associations représentées sont tombées d'accord pour recommander en termes de formation 4 à 6 ans, en temps plein, représentant 4 000 à 4 800 heures, dont 1 000 heures de clinique.

Ce document, comme les précédents concernant les standards de pratique et le Code de déontologie, n'est qu'un canevas ou point de départ que chaque pays pourra utiliser pour l'adapter à son contexte et produire des documents au niveau national.

Proposition d'organisation d'une réception de présentation des documents :

Maintenant que les 3 documents sont finalisés (2 étant déjà publiés, l'EFSOET le sera prochainement) il est proposé d'organiser un évènement/séminaire dont le thème serait la promotion des soins réglementés, dans le deuxième semestre 2008, ce qui coïnciderait avec la présidence de l'Union Européenne par la France.

.../...



Le but de cette réception serait de :

- ✓ Mettre l'accent sur le fait qu'une bonne politique de santé publique et de soins repose sur la compétence et les prestations qu'offrent les professionnels de Santé.
- ✓ Présenter officiellement les documents produits par le FORE qui ont pour but de développer un consensus européen sur les standards de formation en ostéopathie pour le bien des patients et de la profession en Europe.
- ✓ Mettre en évidence le besoin d'harmoniser les problèmes de sécurité du patient avec la liberté de circulation survenant suite à l'absence de réglementation de l'ostéopathie en Europe.
- ✓ Promouvoir la nécessité de réglementer l'ostéopathie en tant que profession de Santé autonome et assister les gouvernements qui sont dans ce processus.
- √ Célébrer le 3e anniversaire du FORE.

Il pourrait être envisagé d'inviter des membres du parlement européen, des députés, des représentants des patients, des représentants et des organisations nationales faisant partie des paysages « ostéopathie » à travers l'Europe.

Le format de cet évènement serait celui d'un séminaire, au moment du déjeuner ou du dîner, avec des présentations courtes de sujets sur la réglementation, le point de vue des professionnels et des patients, qui pourrait être suivi d'une discussion et d'une réception informelle. Ceci pourrait avoir lieu à Paris lors de la dernière semaine du mois de novembre 2008.

RENCONTRE D'UNE DÉLÉGATION DU FORE AVEC LA FÉDÉRATION EUROPÉENNE DES OSTÉODATHES (FEO)

DES OSTÉOPATHES (FEO)

Cette rencontre a eu lieu le 20 mai dernier à Londres à la demande de la FEO afin d'évaluer les rôles des deux organisations FORE et FEO et les possibilités pour qu'elles puissent travailler ensemble.

Les deux organisations ont compris qu'elles partageaient des objectifs et avaient la même vision de la profession d'ostéopathe en tant que profession de Santé autonome, que leurs rôles sont distincts mais complémentaires.

Néanmoins, il a été demandé au secrétariat du FORE de continuer le travail de rapprochement avec la FEO tout en restant le plus vigilant possible.

INITIATIVES DE L'UNION EUROPÉENNE:

En Mars 2008, la Commission européenne a lancé une consultation sur la sécurité du patient. Les résultats et conclusions permettront le développement d'une proposition sur ce sujet vers la fin de l'année 2008.

Les objectifs de la commission sur ce point sont de :

- √ Soutenir les Etats membres dans la réduction des effets secondaires en proposant une politique et des actions ayant pour but d'améliorer la sécurité du patient et la qualité des soins.
- ✓ Augmenter la confiance des citoyens sur le fait qu'ils reçoivent une information éclairée sur les niveaux de soins dans leurs pays et les autres Etats membres.

Bien que le but soit de fournir des soins de qualité dans la Communauté européenne, des recherches ont mis en évidence qu'il existe des niveaux significatifs d'erreur, entraînant des blessures sur les patients.

Bien que l'organisation et la délivrance des soins relèvent de la compétence de chaque Etat membre, l'Union Européenne a la responsabilité de soutenir les Etats membres dans la coordination et la coopération de leurs activités (ex : la Commission européenne a pour mission de publier une directive sur les droits des patients cette année).

La consultation s'est faite sous la forme d'un questionnaire sur l'Internet, demandant l'importance que chacun accorde à différents sujets en relation avec la sécurité du patient (perspectives nationales).

Etant donné que certains membres du FORE ont exprimé des inquiétudes sur le fait que leur gouvernements nationaux ne semblaient pas considérer la sécurité du patient comme une priorité, le secrétariat du FORE à relayé le lien pour remplir le questionnaire à chacun des représentants du FORE pour qu'ils répondent de façon individuelle. La date limite était le 20 mai 2008.

Il semblerait que seuls le GOsC et le R.O.F. aient pu répondre dans les temps et formuler leurs propositions.

SYSTÈME D'INFORMATION DU MARCHÉ INTÉRIEUR (IMI) :

Le système d'information du marché intérieur (IMI) de la Commission européenne a été lancé en février 2008, c'est un outil multilingue basé sur Internet pour faciliter l'échange d'informations entre les autorités compétentes à travers l'Europe.

Les principaux utilisateurs du système IMI seront les administrations et autorités compétentes des Etats membres. Ces organismes pourront adresser des demandes aux organisations respectives dans d'autres Etats membres via un panel structuré de questions basées sur les domaines spécifiques de la législation européenne. Ces questions étant pré traduites dans chaque langue.

Ce système est actuellement dans une phase pilote. Il est utilisé par les autorités compétentes de 4 professions (Médecins, Pharmaciens, Masseurs Kinésithérapeutes, comptables). En temps utile (probablement 2009), d'autres professions comprenant l'ostéopathie seront incorporées dans ce système.

Si cela était le cas, seulement 5 pays (ayant des autorités compétentes) pourraient y participer.

Néanmoins, cela représente en termes de mobilité et de protection du patient un avantage certain, et le FORE se propose de commencer à développer ce type d'échange d'information. Une page spécifique sur le site web sera développée afin que chaque organisation puisse y télécharger des informations la concernant. Une fois finalisées, ces informations pourraient être accessibles au public.

Marianne MONTMARTIN

RELATIONS EXTERIEURES

UGIM

Le dossier progresse laborieusement.

Les mutuelles sont en pleine mutation et réorganisation institutionnelle.

De plus elles s'interrogent sur les modalités de prise en charge des soins en ostéopathie dispensés par un nombre pléthorique de professionnels de l'ostéopathie, titulaire du titre, qui n'auront pas tous la même formation, ni les mêmes compétences.

On peut juste rappeler que depuis le mois de mars, l'UGIM ne demande plus d'apposer de façon personnelle sa signature à la charte déontologique, pour bénéficier de la prise en charge des consultations et ce jusqu'au 31 décembre 2008.

Au 1er janvier 2009 les signataires de la charte déontologique qui s'engagent dans une démarche de recherche feront bénéficier leurs patients d'une prise en charge illimitée des consultations en ostéopathie.

REFERENTIEL METIER OSTEOPATHE

Les réunions de travail du RMO, touchent à la fin de la première phase.

90 % du document est rédigé.

La réunion du 20 mai avec les représentants de l'AFNOR, Mme HERRERO Jésus Marie Josée et M. BIROUSTE, en vue de l'accréditation finale, a permis de valider un document qui, dans sa version ultime, permettra à notre nouvelle profession « d'imposer » aux pouvoirs publics et à nos partenaires professionnels de Santé, les critères de références de notre exercice professionnel spécifique.

Yves TRICOT



PROMOTION DE LA PROFESSION

LA REPRESENTATIVITE DU R.O.F.

Certains ostéopathes nous ont interpellés lors des réunions régionales sur la représentativité du R.O.F. Un éclairage sur notre situation dans le microcosme ostéopathique me parait donc nécessaire.

5 points importants sont à retenir :

- √ Les associations désignées en 2003, à l'issu de l'enquête de représentativité ont vu leur mission consultative se terminer lors de la publication des décrets le 25 mars 2007.
- ✓ Début juillet 2007, la DHOS (Direction de l'Hospitalisation et de l'Organisation des Soins) a demandé au **Président du R.O.F. de nommer son représentant pour siéger dans la Commission Nationale d'Accréditation des établissements de formation en ostéopathie.** En raison de la résurgence récurrente des luttes intestines parmi les 4 autres associations sollicitées, le R.O.F. a préféré rester en dehors de cette commission, faisant preuve d'une attitude stratégique réfléchie et rassembleuse. Les difficultés de fonctionnement de cette commission et le non respect de ses décisions par le ministre ont confirmé le bien fondé de ce choix.
- ✓ La nomination de 28 ostéopathes membres du R.O.F. dans les 22 régions administratives françaises comme titulaires ou suppléants dans les Commissions régionales en DRASS, chargées de l'évaluation des professionnels en exercice, en font l'association la plus représentée.
- ✓ Les sollicitations permanentes de la part des conseillers du Ministre de la santé, le Professeur BRUNELLE, le Professeur Yves MATILLON (nommé en juillet 2007) puis Madame Véronique BILLAUD (nommée en mars 2008) font du R.O.F., un des interlocuteurs les plus privilégiés du Ministère de la santé. Grâce au travail sérieux, cohérent, réaliste et constructif, mené par notre Président Pascal JAVERLIAT, dans le respect de tous nos partenaires, le R.O.F. a largement agrandi le cadre de sa représentativité auprès des différentes strates administratives de l'Etat.
- ✓ Représentativité auprès des « citoyenspatients » : Elle se mesure chaque jour dans nos cabinets et sur l'Internet par la fréquence sans cesse croissante de visites sur notre site www.osteopathie.org, le plus prisé donnant des adresses de professionnels.

La page « **Chercher un ostéopathe** » a été consultée, **12 081 652 fois en 2007** (pour 285 646 visiteurs) et **6 813 014 en 2008** (au 20 juin, p o u r 9 2 2 3 9 v i s i t e u r s).

Une grande activité règne dans ce département

qui est porté en fait par tous les membres du Conseil National.

Notre association, de par ses statuts, contribue à la promotion de la qualité des soins dispensés par ses membres et à l'amélioration de la gestion du système de Santé. Le R.O.F. favorise l'exercice professionnel de l'ostéopathie. Il participe à l'élaboration, à la promotion et à la diffusion des règles de bonne pratique en ostéopathie auprès des professionnels, dans l'intérêt des patients.

Le Conseil national du R.O.F. a engagé des recours pour mettre en exergue les dysfonctionnements de la Commission Nationale d'Agrément des établissements de formation en ostéopathie. Établissements beaucoup trop nombreux, à nos yeux, à avoir obtenu le précieux sésame de l'agrément.

Les membres du Conseil national ainsi que de nombreux MROF ont activement participé aux commissions des DRASS qui ont siégé pour l'attribution des autorisations d'exercer l'ostéopathie en France.

Nous vous informons régulièrement sur notre site Internet, des nouvelles de la profession, mais aussi des procédures administratives qui sont parfois bien complexes. Nous vous mettons en garde contre les démarchages dont vous pouvez faire l'objet : sites Internet, courtiers en assurance se faisant passer pour la CIPAV...

Nous préférons informer plutôt qu'entretenir des polémiques comme sur certains pseudo forums car les rumeurs et les conflits agressent mais ne font pas avancer la construction de notre profession!

Nous participons à de nombreuses réunions de professionnels à tous les niveaux, local, régional, national et international et notre campagne de communication est en train de s'organiser de façon plus professionnelle vers tous les partenaires et les politiques en charge du dossier. Le R.O.F. est une force transversale nationale inéluctable.

Nous gardons nos critères sélectifs et nous nous ouvrons vers tous ceux qui veulent rejoindre la plus grande famille d'ostéopathes qui exercent uniquement l'ostéopathie, la seule association d'ostéopathes qui s'est engagée à se faire certifier par l'AFAQ /AFNOR, afin de garantir aux patients la sécurité auxquels ils ont droit.

La promotion de la profession passe par ses moyens, pour éviter que ne fleurissent de multiples réseaux de pseudo ostéopathes, de multiples annuaires et sites Internet qui ne vérifient pas le statut de ceux qu'ils listent... Ceci n'est pas une attaque à qui que ce soit, mais une mise en garde sur une réelle faiblesse humaine à céder aux trompettes d'une tentation de diversification, alors que seule l'unité dans la qualité serait salvatrice pour notre profession.

Cette profession existe à présent. Les professionnels qui la compose s'appellent tous ostéopathes, mais sont parfois fort différents.

Les « **ostéopathes ROFiens** », ont acquis l'ensemble du concept et des techniques ostéopathiques, et ne veulent pas être amalgamés à des praticiens moins compétents.

Les « **ROFiens** » ont conscience que le respect d'une déontologie est un rempart aux abus de toutes sortes.

Les « **ROFiens** » souffrent de la multiplication des associations professionnelles peu regardantes sur l'exercice réel de leurs membres. Vous ne devez plus rester inactifs.

La promotion de la profession d'Ostéopathe, d'une ostéopathie fidèle à nos concepts est l'affaire de tous, et du R.O.F. en particulier.

DELEGUES REGIONAUX



REUNIONS REGIONALES

Franc succès des 20 réunions régionales fort bien organisées par nos délégués régionaux entre le **29 février et le 14 mai 2008.** Je leur adresse tous mes remerciements.

Très forte participation : 350 personnes environ, MROF et non MROF confondus, sur la totalité des réunions.

Les débats ont surtout tournés autour de 2 thèmes :

- ✓ Les Commissions régionales d'évaluation des professionnels : la présence à chaque réunion d'un membre du R.O.F. nommé dans la Commission régionale concernée a permis d'apporter des réponses précises aux participants.
- ✓ La possibilité, l'opportunité et l'intérêt de procéder aux démarches politiques et administratives **pour la création d'un**Ordre des ostéopathes à exercice unique.

Yves TRICOT

Récapitulatif des réunions régionales du 1er trimestre 2008

Nom	RÉGION	LIEU	DATE RÉUNION	MEMBRE CN* PRÉSENT
OTTAVI MENAGER François	Corse	Corte	Vend 07/03/2008	GV
DURANTET Stéphanie	Bourgogne	Beaune	Vend 29/02/2008	YT
LEJEUNE Natalie	Lorraine	Nancy	Vend 07/03/2008	YT
PERIS Magali	Languedoc	Nîmes	Merc 03/03/2008	MM
THEVENOT Catherine	Grand Marseille	Marseille	Jeu 13/03/2008	GV
COURTY François	Beauce Perche	Alençon 61	Mar 18/03/2008	JPO
MARTIN Florian	Grand Lyon	Lyon	Jeu 13/03/2008	PJ / MM
LEBOURSIER Thierry	Paris	Paris	Merc 19/03/2008	CN
FETON Gilbert	IDF Est	Paris	Merc 19/03/2008	CN
MARCHAND Jean-François	IDF Ouest	Paris	Merc 19/03/2008	CN
BIHAN Pierre-Yves	Bretagne	Baden 56	Merc 02/04/2008	JPO
REYNAUD Philippe	PACA	Antibes	Vend 04/04/2008	GV
DUFLOS Guillaume	Nord	Saint Laurent Blangy 62	Merc 02/04/2008	YT
GAUTHIER Ronan	Isère	Grenoble	Merc 16/04/2008	PJ/MM
PAOLETTI Serge	Savoie	Grenoble	Merc 16/04/2008	PJ/MM
DUGAST André	Pays de Loire	Nantes	Mar 01/04/2008	JPO
PLANTIVEAU Luc	Pays de Loire	Nantes	Mar 01/04/2008	JPO
FRANCO Claude	Midi-Pyrénées	Toulouse	Mar 08/04/2008	JPO
GIRAUD Benoît	Poitou Charentes	Châteaubernard (Cognac)	Merc 09/04/2008	JPO
CEYRAT Pascal	Auvergne Limousin	Perignat les Sarlieve 63	Jeu 10/04/2008	PJ
BRETON Stéphane	IDF Nord	Argenteuil	Jeu 17/04/2008	****
PERRET Philippe	Roussillon	Perpignan	Merc 16/04/2008	JPO
GODFRIN Hervé	Champagne	Troyes	Merc 23/04/2008	YT
VIVE Sébastien	Aquitaine	Mérignac	Merc 14/05/2008	CN

^{*:} CN: Conseil national; PJ: Pascal JAVERLIAT; MM: Marianne MONTMARTIN; JPO: Jean-Paul ORLIAC; GV: Guy VILLEMAIN; YT: Yves TRICOT.



ASSEMBLEE GENERALE 2008 - TOULOUSE



Conseil Régional Midi-Pyrénées
Hôtel de Région
22, boulevard du Maréchal Juin

31406 TOULOUSE Cedex 9

VENDREDI 17 OCTOBRE 2008

14 h à 17 h : Forum de discussion 18 h à 21 h : Cérémonie de remise

des cartes professionnelles

Hémicycle du Conseil Régional

SAMEDI 18 OCTOBRE 2008

8 h à 19 h : Assemblée générale

Hémicycle du Conseil Régional

INFORMATIONS PRATIQUES

Au mois de juillet, vous recevrez le livret spécial d'informations pratiques « Assemblée générale 2008 ».

Il est en cours de réalisation et a pour objectif de faciliter l'organisation de votre déplacement.

Il se compose d'un rappel d'éléments statutaires ainsi que d'un certain nombre d'informations et notamment :

- ✓ Votre fichet SNCF pour bénéficier de 20% de réduction sur votre déplacement en train,
- ✓ Le numéro d'agrément Air France pour effectuer vos réservations auprès de la compagnie,
- ✓ Une liste des hôtels proches du lieu de l'assemblée afin d'effectuer d'ores et déjà vos réservations,
- ✓ Un coupon afin de proposer les thèmes que vous souhaiteriez voir aborder lors du forum de discussion.
- ✓ Votre coupon d'inscription pour le déjeuner du samedi 18 octobre 2008 offert à tous les adhérents inscrits. (Aucune inscription ne pourra être enregistrée le jour de l'assemblée),
- ✓ Le dépliant d'activité détaillé pour permettre aux proches qui vous accompagnent de profiter de la région toulousaine.

Nous espérons vous compter nombreux lors de cet évènement annuel prévu à Toulouse.



Jean-Paul ORLIAC